

N° CP *62/08-07*  
Séance du **23 FEV. 2007**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 MARS 2007

**Crédits délégués par l'Etat au titre du parc locatif social  
Subvention d'investissement  
pour financer des travaux d'Amélioration de la Qualité de Service (AQS)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

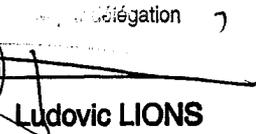
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/III-4è/15 du 23 juin 2006 portant délégation à la Commission Permanente l'attribution des aides à la pierre,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/V-4è/21 du 20 octobre 2006 portant notamment délégation à la Commission Permanente l'attribution des aides relatives aux travaux d'Amélioration de la Qualité de Service
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Approuve :

- d'une part, l'accord tripartite portant sur l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier Pasteur à Thann, joint au rapport ;
- d'autre part, la convention pour le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 18 000 Euros en faveur de l'OPHLM de la Ville de Thann pour financer des travaux d'Amélioration de la Qualité de Service, jointe au rapport ; les dépenses seront imputées sur le programme HO22, nature 20418, fonction 72 ;

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer ces deux contrats.

**Acte certifié exécutoire**  
Réception par le Préfet **01 MARS 2007**  
Publication ... **02 MARS 2007** .....  
Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
  
**Ludovic LIONS**



LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

**Rémy WITH**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 MARS 2007

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions